



## FOOTBALL CLUB DE ROQUEFORT-LA BÉDOULE - FCRB

Allée Gondrexon, 13830 Roquefort-La Bédoule  
07 68 85 56 68 - contact@fcrb13.com - www.fcrb13.com

RNA W133025157 - Siret 489 836 023 00023  
Affiliation FFF n° 547115 - Ligue de Méditerranée - District de Provence

### CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - FOOTBALL CLUB DE ROQUEFORT-LA BÉDOULE (FCRB) -

Madame, Monsieur,

Nous vous prions d'assister à l'assemblée générale ordinaire de l'association, qui aura lieu le :

**Samedi 27 juin 2026 à partir de 10h30**

**Au Stade municipal Baou Redon**

Ordre du jour :

- Présentation et mise à l'approbation des rapports moral, d'activité et sportif
- Présentation et mise à l'approbation du rapport financier et des comptes du club
- Votes sur la modification de la composition du comité directeur
- Vote sur la modification des dates de l'exercice budgétaire
- Vote sur la détermination du montant de la cotisation des équipes de football à 11
- Présentation des activités de fin de saison et de la saison prochaine
- Questions diverses

*Nota : les votes ci-dessus s'effectuent à main levée, à la majorité absolue des suffrages exprimés.*

---

### POUVOIR <sup>(1)</sup>

Je soussigné : .....

Demeurant : .....

Donne, par la présente, tout pouvoir à : Mme/M.....

- Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire de l'association FOOTBALL CLUB DE ROQUEFORT-LA BÉDOULE, qui se tiendra le samedi 27 juin 2026 à partir de 10h30, au Stade Municipal Baou Redon, 13830 Roquefort-La Bédoule
- Pour prendre part, en mon nom, à toutes délibérations, discussions ou votes, et faire toutes protestations, oppositions ou réserves.

Fait à ....., le .....

Signature du mandant :  
(Licencié de plus de 16 ans / représentant légal)

Signature du mandataire :  
(Personne représentant le mandant)

**Faire précéder les signatures des mentions :**

« Bon pour pouvoir, le mandant » et « Bon pour acceptation, le mandataire »

(1) Conformément aux Statuts de l'association, le vote par procuration est autorisé dans la limite de 2 voix par procuration pour un même mandataire, même si l'un des mandants représente plus de 2 membres.